

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 11 Juin 2019

Intervention du SIEA sur la possibilité du transfert de la compétence assainissement :

Pour rappel, la commune s'est positionnée pour garder la compétence eau jusqu'en 2026.

La gestion du réseau assainissement est actuellement assurée par la commune. Les 4 stations fonctionnent différemment et demandent un travail conséquent aux agents municipaux, qui ne peuvent alors pourvoir aux autres tâches liées à l'entretien de la commune.

Le SIEA est venu présenter en quoi consiste le transfert de cette compétence et propose une solution globale, sur l'ensemble des installations collectives. Il est à noter que ce transfert n'engendrerait aucun coût supplémentaire pour les usagers, mais bien un redéploiement des montants sur les factures. La tarification est fixée par le comité syndical, harmonisée sur toutes les communes adhérentes.

L'avantage majeur est le service d'astreinte, qui ne serait plus assuré par les élus qui s'attèlent à cette charge depuis le début de leur mandat, mais par le SIEA.

La présentation permet d'avoir une idée claire et précise sur cette question de transfert de compétences.

Dans le cas où la commune s'oriente vers cette solution, le Conseil Municipal devra voter une délibération. Les communes adhérentes devront ensuite l'approuver, sous forme d'un vote.

La prochaine étape est de quantifier le temps des agents et celui des élus, afin d'estimer le coût du transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au principe d'étudier cette hypothèse de transfert des compétences en matière d'assainissement.

Modernisation des compteurs d'eau : mutualisation avec le SIEA:

Le SIEA est venu présenter un système de télé-relevé.

L'équipement qui permet de quantifier la consommation d'eau est aujourd'hui défaillant. La modernisation des compteurs d'eau permettrait de comptabiliser au plus juste la consommation des habitants et de détecter les fuites d'eau.

Un des avantages serait la rapidité du relevé grâce au récepteur qui serait intégré dans les nouveaux compteurs. Il est à rappeler que le relevé est aujourd'hui assuré manuellement par les élus.

L'idée est d'uniformiser l'emploi de ce système à d'autres communes. Actuellement, les communes de COMPS et TEYSSIERES sont intéressées. Le coût par commune serait alors de 2000€, en dehors du coût des compteurs.

Il s'agit ainsi de faire l'inventaire de l'existant afin d'avoir une estimation juste des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au principe d'étudier cette hypothèse de modernisation des compteurs d'eau.

Avancement de grade d'un agent : création de poste

Le Maire explique à l'assemblée, que l'agent chargé de la restauration scolaire et du ménage, employée par la commune à temps partiel à raison de 28h00 hebdomadaires, sur un grade d'adjoint technique territorial, échelle C1, échelon 11, peut prétendre à un avancement au 1^{er} janvier 2019 au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, Monsieur Christian ALAIZE ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Venue de conteurs sur la commune durant l'été 2020

Depuis 2007, chaque été, des conteurs professionnels colportent une parole poétique autour d'échanges et de veillées.

La commune de MONTJOUX a été sollicitée pour accueillir les conteurs lors de la prochaine marche, en juillet 2020. Il est à retenir que les communes hospitalières s'engagent à fournir les hébergements, 8 en ce qui concernerait MONTJOUX.

Une veillée de soutien est organisée à la salle des fêtes de MONTJOUX le 23 juillet prochain.

Le Conseil Municipal est favorable au principe d'étudier ce projet.

Questions diverses/ Informations :

Aide à l'achat d'un vélo électrique:

Depuis le 1^{er} février 2018, pour obtenir une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) , il faut respecter plusieurs conditions, dont justifier d'une subvention obtenue auprès d'une collectivité locale dont le demandeur dépend.

La question est donc de savoir si la commune subventionne ou pas cet achat de VAE. La question est restée ouverte.

Rézopouce :

Rezo Pouce, l'autostop au quotidien, est une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'association Covoiturons sur le Pouce est à l'origine du réseau. Depuis 2015, SCIC et association travaillent ensemble pour faire de l'auto-stop un mode de déplacement comme les autres. La piste de créer un point d'arrêt semble intéressante à travailler. La question reste ouverte.

Bizz'Art :

L'organisation du festival sera expliquée lors de la réunion publique du 28 Juin.

La municipalité s'active actuellement à fournir les lieux de stationnement les mieux adaptés aux divers besoins.

La transformation des poteaux de rugby (afin qu'ils deviennent amovibles) permettra également une meilleure gestion de l'aire naturelle.

Séance levée à 21heures 40.